



Bagnolet, le 4 août 2023

Monsieur Jean CASTEX
PDG Groupe RATP
Maison de la RATP
54 quai de la Râpée
75112 PARIS

OBJET : Prime d'intéressement RATP

Copies : Valérie PÉCRESSÉ Présidente IDFM
Clément BEAUNE Ministre des transports

Monsieur le Président,

A la suite de la présentation des comptes de l'entreprise RATP à la séance du CSE central du vendredi 28 juillet 2023, un compte négatif de l'entreprise à la hauteur de 129 millions d'euros a été constaté.

Dans la foulée, il s'est tenu un Conseil d'administration au cours duquel les chiffres ont été annoncés en présence des administrateurs de l'entreprise dont les administrateurs salariés. Parmi ces derniers, l'ancienne Administratrice UNSA GROUPE RATP Laurence GHIKH, s'est positionnée sur un nombre de sujets qui je vous le rappelle, n'engage en rien l'organisation syndicale UNSA.

En effet, la position officielle de l'UNSA s'est exprimée au cours du CSE central. Condamnant le fait que la maison mère EPIC RATP soit la pompe financière des filiales du GROUPE RATP sans aucune garantie de retours d'investissement et surtout que les chiffres négatifs de l'entreprise viennent condamner un versement futur de la prime d'intéressement aux agents.

Ce qui viendrait les priver d'une prime moyenne de 1200 euros obtenue grâce au protocole sur l'intéressement signé par notre organisation syndicale UNSA GROUPE RATP.

C'est en ce sens que nous avons publié un communiqué qui conforte les décisions prises par l'entreprise depuis votre arrivée à la présidence de l'entreprise concernant le pouvoir d'achat des agents avec plus de 5% d'augmentation de salaire signé par UNSA GROUPE RATP. Mais qui condamne en même temps toute tentation pour culpabiliser les agents en écartant le probable versement d'une prime d'intéressement.

C'est en ce sens que le syndicat UNSA GROUPE RATP vous demande d'engager une démarche à double détente pour :

- 1- revoir les indexations financières du contrat IDFM
- 2- interpeller l'état afin qu'il adapte la législation pour les agents RATP.

.../...

En effet, le contexte inflationniste et la manière de voyager de ceux qui fréquentent notre réseau de transport pèsent sur les résultats d'entreprise.

C'est pourquoi UNSA GROUPE RATP vous demande de réunir les organisations syndicales qui se sont présentées aux dernières élections professionnelles RATP en sortant représentatives pour :

- 1. Mettre en place un avenant au protocole d'intéressement.**
- 2. Attribuer une prime de pouvoir d'achat à l'image de la prime Macron qui attribuait pas moins de 3 000 euros aux salariés.**

Les salariés RATP ne peuvent pas être les grands perdants d'une politique ou décisions d'entreprise jadis, les plongeant aujourd'hui dans une forme de précarité salariale par rapport à leur pouvoir d'achat.

Dans l'attente,

Recevez, Monsieur le Président, mes salutations syndicales autonomes et fraternelles.

Le Secrétaire Général
de l'UNSA GROUPE RATP
Arole LAMASSE

